



Firestone

BUILDING PRODUCTS

NOBODY COVERS YOU BETTER.®

Firestone Building Products Europe Inc. ("Firestone") garantit par la présente la membrane de toiture Firestone RubberCover™ EPDM contre tout vice caché du produit ou tout défaut de fabrication pour une période de dix (10) années.

En cas de détérioration du matériau Firestone RubberCover™ EPDM endéans les dix (10) ans à compter de la date d'installation des travaux d'étanchéité suite à un vice caché du produit ou à un défaut de fabrication entraînant un manquement à l'étanchéité, Firestone ou la personne désignée par elle procèdera à l'examen du manquement endéans les trente (30) jours de la réception d'un avis écrit notifiant le constat du manquement.

Au cas où Firestone conclurait effectivement à un manquement dû à un vice caché ou à un défaut de fabrication du produit ayant entraîné le manquement d'étanchéité constaté, Firestone fournira, à sa seule discrétion, soit les matériaux nécessaires à la réparation des matériaux d'origine, soit un crédit destiné au rachat de nouveaux matériaux d'étanchéité.

Dans la mesure où les dégâts sont dus à des cas de force majeure, à des désastres naturels (y compris, entre autres, tempêtes, ouragans, foudre, tornades et tremblements de terre), à de la négligence, à des abus, à du vandalisme, à des insectes ou des animaux, à des réparations ou à des altérations ou à des adjonctions à l'ouvrage, ou à la guerre ou à des troubles civils et/ou ne résultant pas directement d'un défaut de fabrication, ces dégâts ne sont pas couverts par la présente garantie.

Firestone ne sera tenu par aucune obligation découlant de la présente garantie avant que Firestone n'ait obtenu le paiement intégral de tous les matériaux.

La présente reprend l'intégralité de la garantie de couverture de la membrane de toiture Firestone RubberCover™ EPDM. Aucune autre garantie ni aucun autre engagement n'a été exprimé ou sous-entendu.

FIRESTONE BUILDING PRODUCTS EUROPE, INC.

Date : 29/06/2012